

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021/37

### INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Date de la convocation :  
**10 décembre 2021**

Le **Judi 16 décembre 2021 à 18h00**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de **Monsieur Etienne FERRANDI, Maire**.

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

Cette séance de travail est organisée en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Elle se déroule en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova de manière à répondre aux impératifs de distanciation.

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE M. MORETTI, M. PERALDI, Mme ROMANI

Nombre de membres  
présents : **16**

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MEZZACQUI (donne procuration à M. FERRANDI)

Nombre de votants : **17**

Quorum : **08**

**ETAIENT ABSENTS** : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme PIETRI, Mme VALENTI

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

en svalente

Comme chaque année, plusieurs associations ont adressé à la commune une demande de subvention de fonctionnement afin de soutenir leur activité pour l'exercice 2021.

A ce jour, 13 demandes ont été enregistrées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'individualiser les crédits comme suit, conformément aux décisions prises lors des exercices précédents :

• Association Inseme	1 000 €
• Association Corsavem	500 €
• Association Ligue contre le cancer	1 000 €
• Association Le Refuge de Caldaniccia	500 €
• Association Société Protectrice des Animaux	200 €
• Association Le Club des Mina et des Missia	1 500 €
• Association Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Corse	500 €
• Association Le Four de Ranuchjetu	1 500 €
• Association San Be Culture Club	1 000 €
• Association Sportive et Culturelle de San Benedetto	2 500 €
• Association Eglise d'Alata	1 500 €
• Association Olympique Alatais	2 000 €
• Association APF France Handicap	1 000 €

**Total 14 700 €**

**DECISION**

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint au Maire**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les demandes des associations enregistrées par la commune et les dossiers venant en appui de celles-ci,

**Sur proposition** du bureau des Adjointes, réuni le 7 décembre 2021,

**PROCEDE** à l'individualisation des subventions aux associations au titre de l'exercice 2021 selon les montants figurant ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, article 6574.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.  
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20211216-2021\_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021  
Affichage : 17/12/2021